

## Annexe 4: Lettre de saisine de la CNS par le Monsieur Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé, du 03.12.2020



*Le Ministre*

*Paris, le*

**03 DEC. 2020**

Monsieur le Président,

Notre pays est confronté à une pandémie d'une ampleur inédite depuis un siècle. La dissémination du nouveau virus SARS-CoV-2 dans la population est importante, avec des retentissements multiples sur les plans social, économique ou environnemental.

Pour faire face à cette pandémie, les autorités ont mis en place (Conseil scientifique, Comité Analyse, Recherche et Expertise) ou mobilisé (HCSP) des instances composées d'experts destinées à les conseiller sur les mesures nécessaires au contrôle de la dissémination du virus dans la population et à la réduction de son impact sur le système de santé et sur l'ensemble de la société ainsi que sur les enjeux et perspectives médicales, préventives et curatives.

Les mesures actuellement en vigueur dans le but de juguler la pandémie ont un retentissement majeur sur la vie de nos concitoyens, de l'emploi, de l'accès à la scolarité ou à certains biens et services. Elles pèsent également sur la santé somatique et psychique des individus et de la collectivité dans son ensemble, avec des répercussions que nous ne pouvons que difficilement évaluer, mais qui seront profondes et durables.

Cette situation pandémique va se poursuivre encore durant de nombreux mois. L'importance de son retentissement sur la société et celui des mesures prises pour y faire face ainsi que leur prolongement dans le temps appellent une large implication de la société civile, notamment des acteurs et professionnels de la santé publique.

Il s'agit en particulier de permettre l'expression et la prise en compte des remontées d'information de la part d'une pluralité d'acteurs de santé publique sur les effets de la pandémie ou les conséquences des décisions politiques ou administratives prises pour y répondre. Les difficultés de mise en œuvre des mesures de contrôle de la pandémie démontrent l'intérêt de cette passerelle entre les autorités et la société dans l'accompagnement de la gestion de crise.

Cette dernière dimension revêt une acuité particulière dans le contexte de la préparation de la levée progressive des mesures actuellement en vigueur, qui pourrait être suivi d'autres mesures de limitation de la vie sociale.

Monsieur Emmanuel RUSCH  
Président de la Société française de Santé Publique  
Président de la Conférence Nationale de Santé  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

Téléphone : 01 40 56 60 00

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse [ddc-rapci-cab@social.gouv.fr](mailto:ddc-rapci-cab@social.gouv.fr) ou par voie postale.  
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

C'est dans cette perspective que je souhaite confier à la Société Française de Santé Publique ainsi qu'à la Conférence Nationale de Santé une mission visant à :

- Rassembler des éléments permettant de documenter, sur la base de l'expérience des acteurs, la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 dans ses différentes dimensions sanitaire, médico-sociale et sociale, dans ses approches épidémiologiques (surveillance), préventives (mesures « barrière », dépistage, suivi des cas, isolement, activité physique, vaccination...) ou curatives (accès aux soins et à la santé) ;
- Elaborer des propositions sur les mesures de lutte contre la pandémie, qui prennent en compte leur impact sur les différents groupes sociaux et les populations fragiles et avec l'objectif de diminuer celui-ci sur les inégalités sociales de santé ;
- Partager les enjeux et recommandations en lien avec cette crise au sein notamment de son réseau d'adhérents et de partenaires afin de faciliter leur appropriation ou mise en œuvre.

Les propositions que vous formulerez viseront à concourir à ce que les mesures envisagées ou prises face à la pandémie soient adaptées aux conditions de vie des populations afin d'assurer la compréhension et l'adhésion à ces mesures, et de limiter leurs effets en termes de reproduction voire de creusement des inégalités.

Vous me présenterez vos conclusions sur la base d'une restitution mensuelle de vos travaux qui donnera lieu à échange formalisé avec mes services, durant une période qui courra de décembre 2020 à juillet 2021.

En cette période difficile, je suis convaincu que la mise en œuvre de processus de concertation sera de nature à faciliter le dialogue entre les responsables politiques et institutionnels, les acteurs sociaux et la population, condition critique à une sortie de crise dans les meilleures conditions pour chacun.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VERAN

